

Séance du 19 décembre 2022  
Convocation du 8 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 16

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Fitz-James, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLERIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Rachel BLOND, Yasmine LEVASSEUR, DELACHAPELLE-MOREL Denis, Maïté WARIN BLIN, DEHAISNE Jean-Jacques ; COMTE Sophie, Céline BELLIFA DELACHAPELLE-MOREL, BOYER Joanic, LEANDRI Guillaume, Dina BORGES, Fabien PELLEGRINELLI

Excusés : WEYDT-ROUVEURE Julie, Sandra TURMEL, Bérengère DELANDRE ; BEZEAUX Christian, Eric RENAULT-RENAUD, Aïda DECORNET

Absents : EKOUME Alain

Pouvoirs : René KAZMIERCZAK à Rachel BLOND, DEVILLE Francesca à Jean-Claude PELLERIN, Loïc FRANCOIS à Dina BORGES, Sandrine RYBARCZYK à Yasmine LEVASSEUR,

Secrétaire de séance : Dina BORGES

**Ordre du jour :**

- 1/ Désignation d'un secrétaire de séance
- 2/ Approbation du Compte-rendu de la séance précédente
- 3/ Finances : Adoption nomenclature M57 abrégé au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- 4/ Finances : Virement de crédits
- 5/ Finances : Investissement BP 2023
- 6/ Communauté de Communes : Approbation du nouveau règlement de collecte des déchets
- 7/ Convention Recherches Emplois Bury
- 8/ Utilisation de la Délégation de Compétence (L2122-22 du CGCT)
- 9/ Informations

### **1/ Désignation d'un secrétaire de séance**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

- **DESIGNE** Madame Dina BORGES, secrétaire de séance.

### **2/ Approbation du Compte-rendu de la séance précédente**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

- **VALIDE** le compte-rendu de la séance précédente.

### **3/ Finances : Adoption de la nomenclature M57 abrégé au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

#### **Rappel du contexte réglementaire et institutionnel**

En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits avec, en fonctionnement, la création plus étendue des autorisations d'engagement mais également, à chaque étape de décision, le vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires. Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant, à l'occasion du vote du budget, de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal, à compter du 1er janvier 2023 et les budgets annexes ne disposant pas d'une assemblée propre.

La M57 prévoit que les Communes de moins de 3500 habitants peuvent appliquer la M57 abrégée.

Ils peuvent décider d'opter pour la M57 développée pour avoir des comptes plus détaillés.

Toutefois, les obligations budgétaires des collectivités de plus de 3500 habitants ne s'appliqueront pas.

L'option à la M57 développée doit être mentionnée dans la délibération.

A défaut, la nomenclature prévue pour strate de population s'appliquera.

Sur le rapport de Madame Rachel BLOND, Adjointe aux Finances,

VU :

- le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
- L'article 242 de la loi de finances n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 pour 2019,
- l'avis préalable du comptable public assignataire de la commune en date du 22 novembre 2022

CONSIDERANT que :

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57, **plan de compte abrégé**, à compter du 1er janvier 2023.

- Que cette norme comptable s'appliquera au budget de la Commune et à ses budgets annexes ne disposant pas de leur propre assemblée délibérante,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

1.- autorise le passage à la nomenclature M57, plan de compte abrégé, à compter du 1er janvier 2023

2,- amortira les subventions d'équipements versées, par mesure de simplification, à compter du 1er janvier suivant le versement de leur solde, afin de ne pas complexifier la gestion comptable et budgétaire au sein de la collectivité, et selon la durée définie précédemment par l'assemblée délibérante.

D'une part, il est en effet souvent difficile de connaître la date exacte de mise en service de l'immobilisation financée chez l'entité bénéficiaire, date qui doit constituer le point de départ de l'amortissement.

D'autre part, dans le cadre de l'approche par enjeux préconisée par la M57, l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata, seul amortissement obligatoire pour la collectivité, n'est pas ici nécessaire dans la mesure où il n'a aucun impact financier pour la commune, et qu'il ne présente qu'un impact comptable très limité et négligeable nous concernant. A noter que l'enjeu de ces opérations fera l'objet d'une évaluation régulière, pour modification ultérieure éventuelle.

#### **4/ Finances : Virements de crédits**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Cimetière Nouveau est ouvert et que les administrés peuvent désormais procéder à l'achat de concessions.

Il rappelle aussi que l'inauguration de ce dernier aura lieu le vendredi 13 janvier 2023.

Enfin, il remercie publiquement Monsieur Denis DELACHAPPELLE-MOREL et Monsieur Jean-Jacques DEHAISNE, Conseillers, pour leur implication et leur suivi des travaux du Cimetière Nouveau.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu l'exposé de Madame BLOND, adjointe aux finances, à l'unanimité,

➤ DÉCIDE les virements suivants :

Article	Prévu au BP	Besoin	Informations
2313 Constructions	780 480 €	+ 30 000 €	Nous avons eu des dépenses supplémentaires pour le Cimetière comme l'abattage d'arbres pour un coût de 7 500 €, la pompe à eau solaire à 16 500 € et un ossuaire, un caveau provisoire et 2 pupitres en granit pour un montant de 5 500 € (soit 29 500 € en plus).
21318 Autres Bâtiments Publics	345 123,20 €	- 30 000 €	Cet article concerne la télégestion, panneaux photovoltaïques, mise en sécurité ST, réalisation des vestiaires ST

➤ AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué, à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

#### **5/ Finances Investissements BP 2023**

Jusqu'à l'adoption du budget, Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal peut l'autoriser, conformément à la réglementation, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget à l'exercice précédent (sans les crédits ouverts pour le remboursement de la dette et hors solde négatif reporté)

Le montant total des dépenses d'investissement inscrit au BP est de : 1 038 233,20 €

Le montant correspondant au quart du total des dépenses d'investissement inscrit au BP 2022 : 259 558,30 €

→ Monsieur le Maire et Madame BLOND, Adjointe aux finances, proposent d'ouvrir les crédits pour un montant total de 259 500 € répartis comme suit :

DEPENSES INVESTISSEMENT : crédits 2023 à ouvrir		
Compte	Libellés	Crédits ouverts
2111	Terrains nus	5 000,00 €
21312	Bâtiments scolaires	10 000,00 €
21318	Autres bâtiments publics	10 000,00 €
2135	Installations générales, agencements	200 000,00 €
2152	Installations de voirie	7 000,00 €
2188	Autres immo corporelles	2 500,00 €
21578	Autres matériels et outillages de voirie	2 000,00 €
2182	Matériel de transport	10 000,00 €
2183	Matériel informatique	3 000,00 €
2313	Constructions	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>259 500,00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 259 500 € avant le vote du Budget 2023

#### **6/ Communauté de Communes : Approbation du nouveau règlement de collecte des déchets**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** le nouveau règlement de collecte des déchets

#### **7/ Convention Recherches Emplois Bury**

• Les objectifs poursuivis dans le cadre de ce chantier d'insertion sont les suivants :

- ↪ Mobiliser des personnes en difficulté notamment les publics bénéficiaires du RSA et les jeunes de moins de 26 ans
- ↪ Apporter des réponses à d'éventuels problèmes sociaux et psychologiques
- ↪ Permettre la (re) socialisation des personnes embauchées
- ↪ Accompagner la construction de leur projet professionnel
- ↪ Proposer une formation, en vue de l'acquisition d'une qualification, à moyen ou long terme
- ↪ Activer l'accès à l'emploi des personnes accueillies

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec Recherches Emplois Bury pour des travaux sur la Commune à hauteur de 3 semaines non accolées sur l'année 2023 pour un montant total de 4 770 €.

Monsieur le Maire interpelle le Conseil Municipal sur nos difficultés à recruter du personnel.

Il précise aussi que les tâches à effectuer, dans le cadre de cette convention, seront définies au préalable, par la Commission Travaux-Environnement avec la participation de Monsieur Alexandre DELAHOUCHE, Responsable des Services Techniques.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents liés à cette dernière
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2023

#### **8/ Utilisation de la Délégation de Compétence (L2122-22 du CGCT)**

- Signature marché accord cadre Travaux de Voirie : Entreprise DEGAUCHY pour 1 an renouvelable 3 fois à hauteur de 50 000 € HT maximum par an.
- Signature du marché « Assurance Dommages aux biens » : SMACL pour 5 ans avec un montant de 5 444,11 € TTC par an

Signatures effectuées conformément à l'article 4 de la délibération du Conseil Municipal datant du 25 mai 2020

#### **9/ Informations**

- **Jeux inter villages (26 août 2023)**
- **Regroupement scolaire – Présentation par Yasmine LEVASSEUR**  
Le projet est le suivant : Regroupement de tous les maternelles, CP, CE1 et CE2 aux écoles de la Tuilerie et les CM1, CM2 à l'école de la Béronnelle. Ce dernier est fait pour éviter la fermeture de deux classes. Une réunion sera très prochainement organisée avec les parents d'élèves et les familles.
- **Demande de subvention exceptionnelle Ecole de la Béronnelle - Présentation par Yasmine LEVASSEUR**  
La Classe de GS, CP et CE1 a pour projet de partir en classe de découverte au printemps prochain pour cela ils demandent une subvention de la Mairie pour diminuer le coût par famille. Cette décision sera donc prise aux prochains Conseils Municipaux
- **Demande de subvention exceptionnelle association de football Entente Breuil le Sec – Fitz-James - Présentation par Rachel BLOND**  
Le Club a pour projet de faire partir, au Pays Bas, les jeunes équipes pour participer à un tournoi avec les équipes locales, pour cela ils demandent une subvention de la Mairie pour diminuer le coût par famille.  
Cette décision sera donc prise aux prochains Conseils Municipaux

- **Association « Chemins Ruraux des Hauts de France » :**

L'association propose une prestation aux communes et intercommunalités :

➤ Le recensement des chemins ruraux, complet, permettant de réaffirmer les chemins ruraux représentant le patrimoine communal.

En complément l'association accompagne, en échange d'une adhésion de 50€ annuelle, les communes dans différents projets :

« La nature en chemin » : Subvention régionale qui prévoit un soutien à hauteur de 90% sur l'achat des plants, fournitures, 50% sur les plantations et 70% sur le bornage. Projet se déroulant le long des chemins ruraux et des voies communales

« Plan arbre » : Subvention régionale qui prévoit un soutien de 90% pour l'achat de plants d'arbres et d'arbustes ainsi que leurs fournitures. Projet sur déroulant sur parcelles privées communales

Tout projets en lien avec les chemins ruraux

- **Inauguration Cimetière nouveau (vendredi 13 janvier 2023)**

- **Point Téléthon – Présentation par Jean-Claude PELLERIN**

La remise du chèque de 5 148.25 € se fera le mercredi 21 décembre à 19h salle de la Béronnelle Remerciements à Mme Jeannine MONARD pour son implication.

- **Point remise de chèque Octobre Rose - Présentation par Dina BORGES**

La récolte de dons s'est tout d'abord effectuée par une vente de gâteaux le 15 octobre puis avec une marche solidaire le 22 octobre. La remise du chèque de 340 € a été remis à la ligue contre le cancer le 2 décembre dernier.

- **Points sur les Associations**

- **Avenir Cyclise du Clermontois – Présentation par Fabien PELLEGRINELLI**

Point sur l'évènement qui a eu lieu avec la collaboration de la Commune et de la Commune de Cayeux sur Mer. Il remercie, aussi, au nom de l'association, la Commune pour la mise à disposition d'un local pour leur association

- **Association Etang des Nacots – Présentation par Jean-Claude PELLERIN**

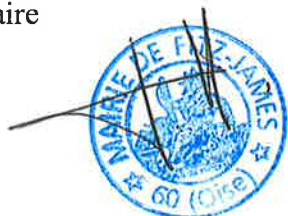
Association qui fonctionne bien. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rempoissonnement de l'Etang a eu lieu et que cette association est prête à accompagner les enfants (conseils...) pour la pêche.

- **Comité des fêtes – Présentation par Jean-Claude PELLERIN**

Monsieur le Maire précise que l'assemblée générale a eu lieu récemment et que Monsieur Loïc FRANCOIS et lui-même avaient proposer de mettre en place des « liens intergénérationnels » notamment avec la chasse aux œufs organisée au Béguinage.

Séance levée à 20h30

JC PELLERIN  
Maire



Secrétaire de Séance

  
D. Borges  
Adjointe au Maire

Signature des présents pour les délibérations énumérées ci-après :

- 1/ Désignation d'un secrétaire de séance
- 2/ Approbation du Compte-rendu de la séance précédente
- 3/ Finances : Adoption nomenclature M57 abrégé au 1er janvier 2023
- 4/ Finances : Virement de crédits
- 5/ Finances : Investissement BP 2023
- 6/ Communauté de Communes : Approbation du nouveau règlement de collecte des déchets
- 7/ Convention Recherches Emplois Bury
- 8/ Utilisation de la Délégation de Compétence (L2122-22 du CGCT)
- 9/ Informations

Prénom	Nom	Emargement
Jean-Claude	PELLERIN	
Rachel	DUPONT BLOND	
Loïc	FRANCOIS	Pouvoir à D. BORGES
Yasmine	LEVASSEUR	
René	KAZMIERCZAK	Pouvoir à R. BLOND
Aïda	DECORNET	Excusée
Christian	BEZEAUX	Excusé
Maité	WARIN BLIN	
Dina	BORGES	
Joanic	BOYER	
Sophie	COMTE	
Jean-Jacques	DEHAISNE	
Denis	DELACHAPELLE-MOREL	
Bérengère	DELANDRE	Excusée
Francesca	DEVILLE	Pouvoir à JC. PELLERIN
Alain	EKOUME	Absent
Guillaume	LEANDRI	
Céline	BELLIFA	
Fabien	PELLEGRINELLI	
Eric	RENAULT-RENAUD	Excusé
Sandrine	RYBARCZYK	Pouvoir à Y. LEVASSEUR
Sandra	TURMEL	Excusée
Julie	WEYDT-ROUVEURE	Excusée